



FRAKTIOUN



MOTION

PL 7532
 Dépôt:
 Octavie Modert
 31/03/2020

La Chambre des Députés,

- Reconnaisant l'effort global déployé par le gouvernement pour contrer les effets de la flambée de COVID-19 et notamment concernant le secteur de la culture ;
- Soutenant la démarche gouvernementale pour venir de suite en aide aux artistes indépendants et aux intermittents du spectacle ;
- Ce faisant notamment par le biais du projet de loi n°7532 instituant un régime d'aides pour les entreprises en difficulté financière et modifiant la loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique ;

Invite le Gouvernement

- À diminuer par temps de crise à 6 mois la période actuelle de douze mois précédant la première demande d'aide ;
- À considérer les situations survenues par la fermeture des instituts et institutions culturels ayant eu lieu avant la date de déclaration de l'état de crise ;
- À solutionner les situations qui rendent les nouvelles mesures inapplicables du fait qu'aucun revenu ne pourra être engendré pendant la période de l'état de crise ;
- À introduire dès maintenant des quotas à la radiodiffusion, de 15% au programme journalier ordinaire, de musiques d'artistes ayant un lien avec le Luxembourg, et de réfléchir à une mesure similaire pour les médias audiovisuels concernant les productions artistiques ;
- À créer un fonds de crise pour gérer l'après-crise, càd. les avatars de la crise, doté par des fonds étatiques et en y associant notamment le Fonds culturel national, la Fondation de Luxembourg, l'Oeuvre Grande-Duchesse Charlotte, et en lançant un appel à contribution solidaire aux particuliers, et à celles des entreprises qui ne pâtissent pas de la crise ;
- À adapter le « Kulturentwécklungsplang » - plan de développement culturel aux nouvelles données résultant de la crise sanitaire du Covid-19 ;
- À soutenir la replanification d'événements culturels et artistiques qui ont dû être reportés en raison de l'état de crise, afin d'éviter des chevauchements multiples concernant les nouvelles dates.

Octavie MODERT

Dione Odém

Reeking Niiane

N. Spautz

U. Wilm